

**COMMUNE DE MUTZENHOUSE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 Octobre 2017**  
**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, JOST Bertrand, JACOBY Florence, WINKEL Yannick, JUNG Audrey, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle,

**Procuration** : BRION Christophe à JACOBY Florence,

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Acceptation d'une participation**
- **Versement d'une subvention**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Gérard STEINMETZ-BORBERT est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Approbation du Procès-verbal du 12 juin 2017**

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**DCM 2017-16**

**Transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans**

En date du 18/07/2017, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la classification en Zone d'Activité Économique au sens de la loi NOTRe, les Zones d'activités suivantes :
  - La Zone d'Activité de Wilwisheim, d'une superficie de 3ha 86 avec tous les terrains bâtis,
  - La Zone d'Activité les Saules à Wingersheim les Quatre Bans, d'une superficie de 2 ha 81, comprenant à ce jour 3 entreprises installées et 3 terrains disponibles en cours de commercialisation

Qui rejoindront administrativement la Zone d'Activité Intercommunale du Canal de Hochfelden.

- PRECISE aux Maires concernés qu'à compter de ce jour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a totale compétence sur ces Zones
- APPROUVE le transfert de la gestion de ces Zones d'activité économique à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en application des dispositions de la Loi NOTRe
- ACCEPTE la proposition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées arrêtant les compensations à NEANT.
- AUTORISE le Président à signer la convention d'entretien courant entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les Communes de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans pour les Zones Transférées

Considérant l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres disposent un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur ce transfert. A défaut, la réponse sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans, qui rejoindront administrativement la Zone d'Activité Intercommunale du Canal à Hochfelden.

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-17**

**Travaux Petite Salle du Sous-Sol**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la réalisation d'un faux plafond
- **DECIDE** l'achat de fournitures de luminaires LED
- **CONFIE** les travaux Ets STAM à Schiltigheim, pour un montant de 2 762,50 € HT.
- **DECIDE** l'achat de 17 luminaires auprès des Ets EIE, Zone d'activités de la Sandlach à 67503 HAGUENAU Cedex pour un montant de 1 983,15 € HT
- **DIT** que la pose sera effectuée par nos soins.

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-18**

### Décisions modificatives

Pour la mise en cohérence des immobilisations avec nos articles budgétaires, il y a lieu de faire des écritures internes sans incidence financière sur notre trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications

**DECIDE** de modifier les imputations budgétaires en section d'investissement selon le détail suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>85 802,01</b>	
➤ Article 21311/041		33 493,71
➤ Article 21318/041		52 308,30
<b>RECETTES</b>	<b>85 802,01</b>	
➤ Article 21311/041		33 493,71
➤ Article 21318/041		51 898,67
➤ Article 2138/041		409,63

AUTORISE le Maire à inscrire ces décisions modificatives au budget principal

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-19**

### Décisions modificatives

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2017, relatif au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) fixant à 400,00 € le montant prélevé pour la commune de Mutzenhouse, il y a lieu de prendre une décision modificative incluant cette dépense au budget 2017, compte 739223.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les modifications suivantes :

Fonctionnement dépenses

Compte 739223	+ 400,00 €
Compte 022	- 400,00 €

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-20**

### Demande de subvention

VU la demande présentée par :

- Le regroupement scolaire concernant la fête de Noël des enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Verse** une subvention de 250,00 € à la coopérative scolaire de l'école de Mutzenhouse

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-21**

### Acceptation d'une participation

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris des travaux à l'église catholique et que le Conseil de Fabrique souhaite verser une subvention au titre de sa contribution aux travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

↪ **ACCEPTE** le versement du Conseil de Fabrique de la somme de 3 298,00 € € au titre de sa participation

↪ **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-22**

#### **Indemnisation suite renumérotation des rues**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au classement des voies, (DCM du 12 juin 2017) certains administrés (notamment rue des Iris) pourront changer d'adresse. Pour ce faire la Commune propose de leur verser une indemnité forfaitaire de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de verser une subvention de 50€ aux riverains concernés par le changement.

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2017-23**

#### **Décisions modificatives**

VU le Budget Primitif 2017,  
VU les dépenses engagées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les modifications suivantes :

Investissement dépenses

Compte 205                   + 150,00 €

Compte 020                  - 150,00 €

Adoptée à l'unanimité

#### **VOIRIE : Avant projet – rue du Houblon**

Avant projet rue du Houblon: pas de dossier pour le moment, il sera question d'élargir la route et prendre en compte les contraintes hydrauliques, le fossé ne doit pas être comblé, possible non extension d'une zone de construction, voir la suite une fois le dossier disponible.

#### **Voirie : Maitrise d'œuvre – travaux rue de la Carrière**

Pas d'avant projet sur la voirie d'extension rue de la carrière, pas d'estimation coût exploitable (a priori 100K€), reste à préciser

Afin d'obtenir une subvention appréciable (30%) il sera nécessaire de condenser les 2 opérations s'ils aboutissent.

#### **Mise en place d'une Taxe d'Aménagement Majorée**

Point ajourné

#### **Mise en place d'un arrêté concernant le balayage et le déneigement**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** la mise en place d'un arrêté concernant le balayage et le déneigement sur la commune de Mutzenhouse.